



Préavis au Conseil communal

Achat d'un véhicule pour le service de la Police administrative

Crédit demandé : CHF 74'420.- TTC.

Municipalité

Mme Nadège Longchamp, Municipale Infrastructures, mobilité et sécurité

N° 06/2024

Préavis adopté par la Municipalité le 25 mars 2024

Table des matières

1	Objet du préavis	3
2	Activité et missions de la Police administrative (POLA).....	3
2.1	Contexte et personnel	3
2.2	Missions.....	3
2.3	Mutualisation	4
3	Véhicule	4
3.1	Véhicule actuel	4
3.2	Nouveau véhicule	4
3.3	Financement.....	5
3.4	Compartiment de charge	5
3.5	Matériel de base équipant le véhicule	6
3.6	Marquage adhésif de la carrosserie	6
3.7	Immatriculation et assurance.....	7
3.7.1	<i>Immatriculation</i>	<i>7</i>
3.7.2	<i>Prime d'assurance</i>	<i>7</i>
3.8	Délai de livraison	7
4	Place de parking et borne de recharge	7
4.1	Situation actuelle sur les places extérieures de l'administration	7
4.1.1	<i>Variante retenue</i>	<i>8</i>
5	Coût total	8
6	Conclusion.....	8

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité demande un crédit destiné à l'achat d'un nouveau véhicule de service pour la Police administrative (POLA). Ce véhicule doit permettre de répondre, d'une part, à l'augmentation de l'effectif du service et, d'autre part, à accomplir les nombreuses missions qui lui incombent.

2 Activité et missions de la Police administrative (POLA)

2.1 Contexte et personnel

Les tâches et missions dévolues à la POLA, dues notamment à l'expansion de la population de la commune, sont en constante augmentation. À ce titre, et au vu des enjeux actuels et futurs, il a été nécessaire de planifier l'engagement d'un assistant de sécurité publique (ASP) supplémentaire à 100%, pour le courant 2024, afin de compléter l'effectif en place. Le recrutement s'est déroulé durant le mois de janvier et un engagement est d'ores et déjà planifié pour la fin du premier semestre.

Au 1^{er} janvier 2024, la Police administrative est composée de deux assistants de sécurité publique (ASP), une assistante administrative (60%) et un chef de service. L'activité des assistants de sécurité publique est axée en priorité à l'extérieur et au profit de la population, des entreprises et de l'administration. Le chef de service peut être amené à effectuer également des tâches à l'extérieur.

Actuellement, le service fonctionne avec une voiture pour deux ASP et le chef de service. Cette situation est adéquate sachant que des tâches administratives incombent également à ces collaborateurs.

Avec l'arrivée prochaine d'un assistant de sécurité publique supplémentaire, il est nécessaire d'acquérir un second véhicule qui permettra de disposer de deux patrouilles simultanées composées d'une ou deux personnes, selon les besoins et contraintes du service.

A noter que la POLA travaille en collaboration avec d'autres services de la commune pour différents contrôles relatifs à la police du commerce, l'abattage des arbres, les chantiers, etc. Ces contrôles sont réalisés avec le collaborateur du service concerné et un véhicule est nécessaire pour ces déplacements.

Sans un deuxième véhicule, les différentes missions extérieures décrites, ci-dessous, ne pourront pas se faire sur un rythme quotidien et les collaborateurs seront astreints à des tâches administratives faute de véhicules ; ce qui n'est pas le but ni leur mission première.

De manière générale et lorsque cela est possible, les collaborateurs de la POLA se déplacent à pied ou en vélo.

2.2 Missions

Le service doit pouvoir disposer de personnel mais aussi de véhicules et de matériel permettant de répondre aux nombreuses et diverses sollicitations spécifiques :

- Contrôle de la sécurité sur les chantiers,
- Mise en place de signalisation routière,
- Gestion du trafic lors de chantier, travaux, manifestations, déviations temporaires, ...
- Contrôle du stationnement,
- Contrôles du respect de la signalisation routière (route en sens interdit, riverains autorisés...)
- Présence autour des sites scolaires
- Patrouilles préventives,
- Exécutions d'expulsions forcées,
- Notifications diverses et commandements de payer,
- Etc ...

Comme décrit, les tâches sont aussi variées que multiples et les collaborateurs vont et viennent plusieurs fois par jour, entre le bureau et le terrain.

Régulièrement, le service est sollicité pour intervenir, sans délai, sur le territoire que ce soit pour un contrôle, un problème lié au trafic, à la sécurité publique, récupérer un animal ou toutes autres demandes. Dans ces situations, il est très compliqué de recourir à un véhicule commun de l'administration qu'il faut réserver au préalable et non équipé du matériel nécessaire à l'intervention.

2.3 Mutualisation

Avant d'opter pour la proposition d'achat pour un véhicule supplémentaire, un questionnaire a eu lieu quant à la possibilité de mutualiser l'utilisation du véhicule utilitaire du Service des bâtiments (SEBA). Cette option a néanmoins dû être écartée. En effet, le Service des bâtiments utilise quotidiennement ce véhicule et ceci plusieurs fois par jour. Il permet au SEBA d'intervenir tous les jours sur différents sites communaux pour y transporter de l'équipement (papier, fournitures diverses, produits d'entretien, etc.), du mobilier (chaises, tables, panneaux d'expo, etc.), des boissons ainsi que le frigo mobile en lien avec les diverses et nombreuses manifestations internes et externes. Ce véhicule effectue également, tous les 15 jours, la tournée des déchets des différents sites. La mutualisation ne pourrait pas tenir compte des urgences auxquels sont soumis les deux services. De plus, ce véhicule est équipé de matériel d'artisan utile pour les nombreuses réparations ou entretiens sur les bâtiments communaux, alors que celui de la police le sera avec du matériel propre à l'activité de la Police administrative. Sur cette base, le constat est qu'une mutualisation entraînerait une baisse des prestations des deux services, une gestion administrative non efficiente et des délais allongés pour répondre aux sollicitations d'urgence.

3 Véhicule

3.1 Véhicule actuel

La POLA possède actuellement une voiture de tourisme Toyota RAV4, hybride de 2017. Elle comptabilise environ 83'000 km (état 07.02.2024). Le matériel est posé en « vrac » dans le coffre. Il n'est pour l'heure par rangé, libre de ses mouvements et s'abîme avec le temps.

Le manque de place dans cette voiture nécessite des allers-retours quotidiens sur le site de Manlout pour aller chercher du matériel ou y accrocher une remorque. Ce véhicule restera un très bon complément afin de maintenir les prestations attendues de la Police administrative sur le territoire communal.

Actuellement, la POLA utilise régulièrement le vélo électrique mis à disposition de l'administration communale pour différentes tâches qui ne demandent la présence que d'une personne et pour laquelle il n'est pas nécessaire de transporter du matériel encombrant.

Pour comparaison, la Police administrative d'Epalinges (env. 10'000 habitants) est composée d'un chef de service, de trois assistants de sécurité publique et d'une assistante administrative à 100%. Le service possède deux voitures, un scooter et un vélo électrique pour mener à bien ses missions.

3.2 Nouveau véhicule




Le véhicule de service de la POLA, proposé dans ce préavis, a la particularité d'être équipé en permanence du matériel (échelle, signaux routiers, lampes clignotantes, cônes, triopan, outillage, batteries, détecteur pour animaux, casque de protection, gilets, gants, brosse, trousseau de clés spécifiques, etc.) nécessaire à l'exercice de la fonction.

Une étude comparative et l'identification des besoins ont permis au service de porter son choix sur un véhicule utilitaire de la marque **Toyota Proace L2, 100% électrique** (50 kWh). Cette technologie contribue à réduire les nuisances sonores et les émissions de CO2 dues aux déplacements et correspond

aux besoins notamment en termes de volume de chargement. L'**autonomie d'environ 230 km** suffit à l'utilisation quotidienne, raison pour laquelle la version 75 KWh n'a pas été retenue.

La marque Toyota offre une **garantie de 10 ans** sur le véhicule contre trois ans pour un véhicule parfaitement identique à d'autres marques comparées comme Opel, Citroën, Peugeot ou Fiat. Les offres proposées par les différents agents varient, à équipement égal, entre CHF 46'440.- (Opel) et CHF 52'200.- (Citroën). Dès lors, au vu des tarifs proposés, Toyota apparaît comme le **meilleur compromis (tarif – garantie)** et le choix s'est naturellement porté sur cette marque. À noter que la marque Toyota n'a pas renouvelé le contrat avec le garage automobile situé sur le territoire communal et ceci à partir du mois d'avril 2024. Dans ces conditions, il ne sera pas possible d'acquérir le véhicule par le biais de ce commerçant. Toutefois, pour l'entretien n'entrant pas dans la garantie du véhicule, il sera fait appel en priorité aux commerçants de la commune, comme c'est le cas actuellement. Pour l'achat de ce nouveau véhicule, le choix définitif du garage sera fait, selon la meilleure offre, au moment de la commande. Le véhicule n'existe pas en 4 roues motrices, tout comme les autres modèles concurrents. Au vu des conditions climatiques actuelles, la priorité n'a pas été donnée à ce type d'équipement.

Données techniques du véhicule

<p><u>Toyota Proace L2 50 KWh Active</u></p> 	<p><u>Motorisation</u> Électrique 50 KWh</p> <p><u>Autonomie</u> 230 km</p>	<p><u>Temps de charge</u></p> <p> Prise domestique : charge à 100% en 28 heures.</p> <p> Borne murale : charge à 100% en 4,6 heures (solution retenue).</p>
<p><u>Garantie constructeur</u> 10 ans (concurrents 3 ans)</p>	<p><u>Dimensions ext.</u> 5,30 x 1,90 x 2,20m</p>	<p><u>Tarif (rabais flotte -18% compris)</u> CHF 47'490.- (offre 01.02.2024)</p>

3.3 Financement

Une demande de calculation pour un contrat en leasing a été effectuée auprès du Garage Emil Frey, à Crissier, en date du 6 février 2024. En se basant sur un tarif de CHF 47'490.-, une durée de 60 mois et 15'000 km /an max., le loyer mensuel s'élèverait à CHF 900,85.- avec un taux de 5,4% et sans apport. Le coût final du véhicule serait donc de CHF 54'051.- soit un surcoût de CHF 6'561.-. À noter qu'avec cette variante, seul le véhicule serait financé par le leasing. L'équipement intérieur, le marquage et le matériel devraient dans tous les cas être financés par les liquidités.

La Municipalité propose l'achat du véhicule en regard des taux d'intérêt inférieurs appliqués lors d'emprunts communaux (taux environ 2%) et elle prévoit d'amortir la somme de CHF 74'420.- sur une durée de cinq ans, conformément aux durées d'amortissement prévues par le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) en son article 17 alinéa 1.

3.4 Compartiment de charge

Le compartiment de charge est un volume vide. Il est équipé d'une porte latérale à droite. Il est prévu de procéder au montage d'un agencement fixe type "Sortimo" composé d'un plancher, d'une étagère à gauche avec tiroirs et de divers compartiments libres permettant de ranger et arrimer l'ensemble du matériel de manière ordonnée et sécurisée, avec des barres d'arrimage, comme l'illustration ci-dessous.

L'espace restant, sur une longueur d'environ 2,80m, sera utilisé pour transporter de la signalisation supplémentaire (barrières type « Vauban ») ou, par exemple, pour transporter un cycle abandonné.

Exemple agencement « Sortimo »



Tarif (offre du 09.02.2024)

CHF 11'500.- TTC comprenant les fournitures et le montage en atelier.

3.5 Matériel de base équipant le véhicule

Très souvent, les collaborateurs effectuent des trajets entre le dépôt de Manloud et les lieux d'installation de la signalisation routière, ceci par manque de matériel embarqué et de place dans le véhicule. De plus, en cas d'installation de signalisation plus conséquente ou volumineuse (chantiers, manifestations, etc.), ils doivent atteler une remorque et charger le matériel nécessaire. Cette manutention et les nombreuses manœuvres ne sont pas efficaces et font perdre passablement de temps aux collaborateurs. Actuellement, certains d'entre eux ne bénéficient pas de la catégorie E (permis remorque) pour effectuer ces missions.

Le projet prévoit d'équiper le véhicule avec du matériel de base utile aux principales missions quotidiennes. La POLA dispose d'une partie du matériel de signalisation en stock (montant d'environ CHF 3'840.-). Toutefois, il sera nécessaire de compléter avec quelques éléments de signalisation, outillage et équipement de protection pour un montant qui s'élève à CHF 4'800.-.

3.6 Marquage adhésif de la carrosserie

Afin d'uniformiser les véhicules de l'administration (Renault Zoe et Mercedes-Benz Vito), un marquage sera réalisé sur la carrosserie comme illustré ci-dessous sur le véhicule du Service des bâtiments. Le montant à prévoir s'élève à environ CHF 1'630.- (offre du 16.02.2024). Il est important de prendre en compte que tous les logos ont déjà été réalisés pour les précédents véhicules et qu'il sera fait appel au même fournisseur.



3.7 Immatriculation et assurance

3.7.1 Immatriculation

L'article 4 du règlement d'application de la loi du 21 mars 2023 sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (RVTB), stipule que les véhicules automobiles et remorques des communes, associations de communes et établissements autonomes de droit public affectés à un service gratuit d'utilité publique peuvent bénéficier d'une exonération totale de la taxe. En sus, l'article 8 du même règlement stipule que les voitures de tourisme légères, à motorisation uniquement électrique, neuves au sens de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), immatriculées pour la première fois dès le 1^{er} janvier 2024, sont exonérées de la taxe. L'alinéa 2 précise que la durée de l'exonération est de 24 mois dès la date de leur première mise en circulation en Suisse.

Le nouveau véhicule sera donc exonéré de la taxe automobile tout comme l'est actuellement le véhicule Toyota RAV4 de la POLA.

3.7.2 Prime d'assurance

La prime d'assurance actuelle pour le Toyota RAV4 s'élève à CHF 1'172,40 (RC, casco intégrale, accidents).

La prime d'assurance du nouveau véhicule tel qu'équipé (avec agencement et matériel), calculée par le courtier assurant les véhicules communaux, s'élève à CHF 1'322,50.-/an (offre au 13.02.2024).

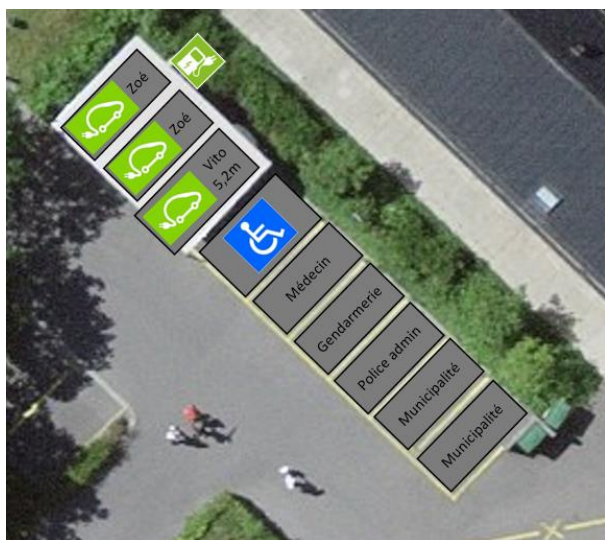
3.8 Délai de livraison

Toyota annonce des délais de livraison (état février 2024) d'environ trois à quatre mois. Si l'on tient compte d'une commande à fin mai 2024, le véhicule devrait être disponible début octobre 2024. À cela, il faudra compter environ une semaine de montage. Les trois assistants de sécurité publique devront donc organiser leur travail avec le seul véhicule de service actuel et, selon les disponibilités, s'appuyer sur une Renault Zoé, à disposition des services communaux pendant cette période.

4 Place de parking et borne de recharge

Diverses discussions ont eu lieu avec le Service des bâtiments et différentes variantes ont été étudiées quant à la place de stationnement à prévoir pour ce nouveau véhicule.

4.1 Situation actuelle sur les places extérieures de l'administration



Les réflexions menées avec le SEBA ont permis d'écarter une modification des places extérieures.

Le couvert installé permet de stationner trois véhicules électriques maximum.

Le véhicule (Mercedes Vito) du SEBA mesure 5,20m et dépasse du marquage (5,00m). Il occupe une place adaptée de 2,70 m de largeur.

Les deux petites Renault Zoé occupent chacune une place de 2,50m de largeur.

Les manœuvres ne sont pas aisées pour stationner le Vito et il n'est pas envisageable d'y ajouter un second véhicule de 5,30 m au centre du couvert, sur une place de 2,50m (accessibilité compromise) et en marche avant (contrainte prise électrique).

La solution de modifier le marquage de la zone et stationner le véhicule de la POLA sur la place actuelle pour les personnes à mobilité réduite et par toutes les conditions météo (notamment le soleil et la chaleur) n'est pas retenue pour des questions de sensibilité de matériel électrique embarqué.

4.1.1 Variante retenue

À la vue des explications précitées, une place dans le parking intérieur de Crétalaison sera attribuée. En concertation avec le SEBA et un installateur électricien, une ligne électrique de 16A sera tirée depuis le tableau situé dans le fond du garage. Un compteur sera ajouté permettant au SEBA d'obtenir un décompte de la consommation d'énergie de cette borne. Cette installation a été devisée par l'électricien, à environ CHF 5'500.- borne de 11KW comprise. Le temps de recharge d'environ 5h (batterie à 100%), permettra une utilisation journalière sans risque de manquer d'autonomie et ceci au moyen d'un câble de recharge Type 2.

Les coûts de l'énergie seront reportés dans le compte « entretien des véhicules » de la sécurité publique.

La borne sera à usage exclusif de la Commune et ne sera pas à disposition du public.

5 Coût total

Les coûts comprenant l'acquisition du véhicule et du matériel, l'aménagement intérieur du compartiment et l'installation électrique se résument comme suit :

Véhicule	CHF 47'490.-
Agencement intérieur	CHF 11'500.-
Matériel	CHF 4'800.-
Installation électrique et pose d'une borne	CHF 5'500.-
Marquage adhésif de la carrosserie	CHF 1'630.-
Réserve augmentation des tarifs (env. 3%)	CHF 3'500.-
TOTAL TTC	CHF 74'420.-

Les prix indiqués font état de devis aux dates mentionnées dans les rubriques. Ces tarifs peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse entre le moment de l'offre et la date de la commande ou de l'achat.

6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis N° 06/2024 de la Municipalité du Mont-sur-Lausanne du 25 mars 2024 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- D'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau véhicule de fonction nécessaire à l'activité de la Police administrative pour un montant de CHF 74'420.- TTC ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.



La syndique
Laurence Muller Acharti

Au nom de la Municipalité



Le secrétaire
Sébastien Varrin